

# Charte école de golf



NOM: ..... PRÉNOM: .....

DATE DE NAISSANCE: ...../...../.....

EMAIL: .....@.....

TÉL: .....

ADRESSE.....

.....

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents.

Elle doit être signée et constitue le règlement intérieur de l'école de golf du Golf de la Gloriette.

## **ORGANISATION :**

Le planning des cours est établi en fonction du calendrier scolaire de l'éducation nationale, hors période de vacances de l'académie ( zone B) et des disponibilités des Pro.

Les cours se dérouleront les mercredis et certains dimanches (pour le groupe élite) à partir de la 2<sup>ème</sup> semaine de Septembre jusqu'à la dernière semaine de Juin.

## **INSCRIPTIONS :**

De Août à Septembre au club house.

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du règlement.

## **ASSIDUITE PONCTUALITE :**

L'enfant se doit d'assister à la totalité des cours en respectant les horaires. En cas d'empêchement il doit prévenir le club house ou le responsable de l'école de golf. En cas de météo exceptionnellement mauvaise les parents seront informés de l'annulation de la séance par mail ou par téléphone.

Les parents s'engagent à récupérer leur enfant dès la fin de la séance. L'enfant doit prendre connaissance des informations le concernant sur le panneau d'affichage réservé à l'école de golf.

## **CORRECTION - RESPECT :**

L'enfant doit avoir un comportement respectueux vis-à-vis de son Pro, des animateurs , et des autres enfants.

L' enfant respectera le parcours ainsi que les espaces et installations mis à sa disposition.

Les mobiles sont interdits pendant les cours, la tenue de l'enfant doit être adaptée à la pratique du golf.

Lorsqu'un enfant est sélectionné pour une compétition, il représente le Club par son comportement.

## **RESPONSABILITE :**

L'accès au parcours ne peut se faire qu'après avis du Pro. L'association et le Club déclinent toute responsabilité en dehors des heures de cours ainsi qu'en cas de perte ou de vol du matériel.

**SIGNATURE DES PARENTS:**

**SIGNATURE DE L'ENFANT:**